



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 15-nov-2004

Date de révision 04-jan-2016

Numéro de révision 6

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit Calcium Chloride Solid

Utilisation recommandée Pour diverses applications

Synonymes Briners Grade, EXPRESS®, FCC Dry Food Grade Calcium Chloride, TETRA 94™, TETRA Flake.

Adresse du fabricant

TETRA Technologies, Inc.
24955 Interstate 45 North
The Woodlands, TX 77380
TÉL. : 281 367-1983 (numéro pour appels non urgents)

Téléphone en cas d'urgence CHEMTREC : 1-800-424-9300 aux É.-U. ou 703-527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des urgences

Irritant pour les yeux

Aspect Blanc **État physique** Flocon ou granule. **Odeur** sans odeur

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

Yeux Irritant pour les yeux.
Peau Risque d'irritation.
Inhalation Peut irriter l'appareil respiratoire.
Ingestion L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

Effets chroniques Aucun à notre connaissance.

Conditions médicales aggravées Troubles visuels pré-existant.

Danger pour l'environnement Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Nom Chimique | No. CAS | % en poids |
|-----------------------|------------|------------|
| Chlorure de calcium | 10043-52-4 | 74-100 |
| L'eau | 7732-18-5 | 0-26 |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | < 3 |
| Chlorure de potassium | 7447-40-7 | < 3 |
| Chlorure de magnésium | 7786-30-3 | < 0.5 |

4. PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Ingestion | Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Avis aux médecins | Traiter de façon symptomatique. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection personnelle. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Indice d'inflammabilité | Ininflammable. |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Moyen d'extinction approprié | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. |
| Produits de combustion dangereux | de chlorure d'hydrogène gazeux , de l'oxyde de calcium |

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune.

Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Éviter la formation de poussière, laquelle peut causer une irritation respiratoire dans certaines conditions. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

| | | | | | | | | |
|--------------------|-----------------------------|----------|-----------------------|----------|------------------------|----------|----------------------------------|----------|
| <u>NFPA</u> | Danger pour la santé | 1 | Inflammabilité | 0 | Instabilité | 1 | Dangers physico-chimiques | - |
| <u>HMIS</u> | Danger pour la santé | 1 | Inflammabilité | 0 | Danger physique | 1 | Précautions individuelles | X |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles | Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. |
| Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement | Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques. |
| Méthodes de confinement | Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. |
| Méthodes de nettoyage | Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination Utiliser un équipement de protection personnelle. |

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Bien laver après manipulation. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière.

Entreposage Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

| Nom Chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|-----------------------------------|--|---|------------|
| Chlorure de calcium 10043-52-4 | ACGIH - (TLV-TWA) Guideline for nuisance particulate (inhalable particulate): 10 mg/m ³ | OSHA (PEL-TWA) - Z-3 Mineral Dusts, Inert or Nuisance dusts, (respirable fraction): 5 mg/m ³ | |

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique Procurer un système de ventilation locale Quand un potentiel d'exposition existe, une douche oculaire et une douche de sécurité d'urgence doivent être fournies dans la zone de travail immédiate.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux rigides ou des lunettes anti-éclaboussures

Protection de la peau et du corps Mains et pieds :
Porter des gants et des bottes de protection appropriés autres qu'en cuir. Il est recommandé de porter des gants et des bottes de protection en PVC, en néoprène ou en nitrile épais contre les produits chimiques. Les produits en cuir n'offrent pas une protection adéquate et se déshydrateront avec un rétrécissement résultant et une destruction possible

Protection respiratoire Corps :
Porter des vêtements de protection imperméables appropriés.
Un respirateur n'est pas indiqué dans des conditions normales de fonctionnement. L'utilisation d'un respirateur approuvé par le NIOSH (N95 ou plus) doit être fondée sur la présence de poussières nuisibles.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|-------------------------------------|---|--|---|
| Aspect | Blanc. | Odeur | sans odeur. |
| Seuil de l'odeur | Pas d'information disponible. | État physique | Flocon ou granule |
| pH | Sans objet | Température d'auto-inflammation | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | Sans objet | Point/intervalle d'ébullition | (Estimé) 175-1930 °C / 350-3500 °F |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. | Limites d'inflammation dans l'air | Pas d'information disponible. |
| Point/intervalle de fusion | (Estimé) 175-770 °C / 350-1420 °F | Solubilité dans l'eau | 40 % à 68 °F (20 °C) avec dégagement de chaleur |
| Densité | (H ₂ O=1) 2.15 @ 77°F / 25°C | Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Solubilité | Pas d'information disponible. | Densité gazeuse | Sans objet |
| Pression de vapeur | Sans objet | | |
| Viscosité | Sans objet | | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Stabilité | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Produits incompatibles | Zinc. Trifluorure de brome Éther méthylvinyle |
| Conditions à éviter | Éviter toute formation de poussière |
| Produits de décomposition dangereux | de chlorure d'hydrogène gazeux , de l'oxyde de calcium |
| Réactions dangereuses | Ne peut avoir lieu qu'à une très haute température qui produit du chlore gazeux. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

| | |
|------------------------------------|---|
| Informations sur le produit | Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies |
| Inhalation | Peut irriter l'appareil respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Irritant pour les yeux. |
| Contact avec la peau | Risque d'irritation. |
| Ingestion | Risque d'irritation. |

Information sur les composants

| Nom Chimique | DL50 orale | DL50 épidermique | CL50 |
|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Chlorure de calcium | = 2301 mg/kg (Rat) | = 2630 mg/kg (Rat) | |
| Chlorure de potassium | = 2600 mg/kg (Rat) | | |
| Chlorure de sodium | = 3 g/kg (Rat) | > 10 g/kg (Rabbit) | > 42 g/m ³ (Rat) 1 h |

Toxicité chronique

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Toxicité chronique | Aucun à notre connaissance. |
| Effets sur l'organe-cible | Yeux. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

| Nom Chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour les microorganismes | Daphnia magna (Puce d'eau) |
|-----------------------|--|---|---|---|
| Chlorure de calcium | | LC50 96 h: = 10650 mg/L static (Lepomis macrochirus) | | LC50 48 h: = 2400 mg/L (Daphnia magna) |
| Chlorure de sodium | | LC50 96 h: 5560 - 6080 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 12946 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: 6020 - 7070 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 7050 mg/L semi-static (Pimephales promelas) LC50 96 h: 6420 - 6700 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: 4747 - 7824 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss) | | EC50 48 h: = 1000 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: 340.7 - 469.2 mg/L Static (Daphnia magna) |
| Chlorure de potassium | EC50 72 h: = 2500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) | LC50 96 h: 750-1020 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 1060 mg/L static (Lepomis macrochirus) | | EC50 48 h: = 825 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: = 83 mg/L Static (Daphnia magna) |
| Chlorure de magnésium | EC50: 2200 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h | LC50 96 h: 1970-3880 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 4210 mg/L static (Gambusia affinis) | EC50 = 26140 mg/L 1 h EC50 = 36300 mg/L 30 min EC50 = 77200 mg/L 24 h | EC50 48 h: = 140 mg/L Static (Daphnia magna) EC50 24 h: = 1400 mg/L (Daphnia magna) |

Persistence et dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

Bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TDG Non réglementé

MEX Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationales**

TSCA Est conforme à (aux)
LIS Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

| | |
|---|-----|
| Risque aigu pour la santé | Oui |
| Risque chronique pour la santé | Non |
| Risque d'incendie | Non |
| Risque d'échappement soudain de la pression | Non |
| Danger de réaction | Non |

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementé par les règlements du droit de savoir

Règlements internationaux**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

| | |
|-----------------------------|--|
| Préparé par | TETRA Technologies, Inc. sds@tetratec.com |
| Date d'émission | 15-nov-2004 |
| Date de révision | 04-jan-2016 |
| Note sur la révision | Les articles 1 et 10 révisées |

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité